Bourses spécifiques

Elles sont attribuées exclusivement aux étudiants poursuivant leurs études au Gabon.

La bourse spécifique comporte 3 catégories:

La bourse F dite du « Mérite » est accordée aux apprenants ayant obtenu :

* Le baccalauréat ou l'équivalent avec une moyenne supérieure ou égale à 13/20 pour entreprendre des études de premier cycle;
* La licence ou l'équivalent avec une moyenne générale du cycle d'au moins 13/20 pour poursuivre des études de deuxième cycle.

La bourse G dite de "T'excellence" est accordée aux apprenants ayant obtenu :

* Le baccalauréat ou l'équivalent avec une moyenne supérieure ou égale à 15/20 pour entreprendre des études de premier cycle:
* La licence ou l'équivalent avec une moyenne générale du cycle d'au moins 15/20 pour poursuivre des études de deuxième cycle.